

PRIX RÉSEAU VISION

PROGRAMME ÉTUDIANT

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2019-2020

RÈGLEMENTS

**Dates limites de soumission**: **1er août 2019\***

 **1er février 2020\***

\*Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu’au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV

**Objectif**

Le *Prix Réseau vision* vise à récompenser l'excellence de la recherche en santé de la vision par des membres étudiants du RRSV. Les objectifs particuliers du programme sont:

* promouvoir les carrières en recherche en santé de la vision au Québec;
* stimuler l’implication des étudiants et stagiaires de recherche au sein du RRSV;
* faire reconnaître l’excellence de leur travail au sein de la communauté scientifique du Québec et du Canada.

## Prix

* Le prix est de 250 $ par étudiant par publication (si plusieurs auteurs ont contribué également à la recherche, le prix est partagé entre eux).
* L’article primé et un résumé du parcours du/des boursier(s) sont publiés sur notre site Web.

## Admissibilité

Voici les critères d’admissibilité propres au présent appel de demandes.

* Pertinence par rapport à la mission et aux domaines de recherche en santé de la vision du RRSV. Les demandes qui ne correspondent pas au mandat du RRSV ne seront pas évaluées.
* Avoir publié un article comme premier auteur. Les manuscrits doivent avoir été publiés dans la période indiquée pour le concours en question (voir **Dates importantes** ci-bas).
* Ce concours est ouvert à tous les membres étudiants du Réseau vision. Vous devez être étudiant ou stagiaire postdoctoral dans une université du Québec, un hôpital universitaire, un centre de recherche ou dans un autre organisme de santé sous la supervision d’un membre du RRSV (ex : étudiants de premier cycle ou des cycles supérieurs, stagiaires postdoctoraux et résidents).
* Les applications sont acceptées jusqu’à 13 mois après la date de complétion de la formation qui était en cours lors des activités de recherche. Au moment de la date de tombée du concours, les chercheurs postdoctoraux doivent avoir complété leur stage postdoctoral depuis un maximum de 13 mois.
* Les Québécois et les étudiants internationaux qui font de la recherche au Québec sont admissibles.
* Les Québécois qui font de la recherche à l'étranger ne sont pas admissibles.
* Il n'est pas nécessaire d'être boursier du FRQS ni du RRSV.
* Une seule demande par candidat sera acceptée par concours.
* Soumettre une demande au prix *Relève étoile Jacques-Genest* du Fonds de recherche du Québec - Santé

## Documents à soumettre

Les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité (voir **Dates importantes** ci-bas) peuvent être envoyées n'importe quand durant l'année. Les documents suivants sont à fournir par l’étudiant:

1. formulaire « Prix Réseau Vision » dûment complété;
2. copie de la publication en format PDF;
3. photographie de l’étudiant.

## Processus d'examen et critères d'évaluation

Pour attribuer un prix, le comité d’évaluation se base sur l'excellence de la recherche et son lien avec le mandat du RRSV. Chaque demande sera évaluée et classée selon son mérite en se basant sur les critères suivants:

* niveau de l'étudiant ou du stagiaire et stade de la carrière: qualité de la recherche en fonction de l'expérience du candidat ;
* contribution de l’étudiant ou du stagiaire: la contribution de la personne à la conception de l'étude ainsi qu'à l'acquisition, à l'analyse et à l'interprétation des données ;
* qualité de la publication: innovation et contribution au domaine de recherche ;
* impact de la publication: impact potentiel de la recherche sur le public cible et au-delà du domaine particulier de recherche (la recherche a-t-elle le potentiel d’ouvrir de nouvelles avenues de recherche, ou d’être traduite en produits, services, politiques, matériel éducatif ou documents de pratique?).

## Dates importantes

Le comité scientifique du RRSV se réunit deux fois par année pour évaluer les demandes reçues dans le cadre de ce concours.

**Prix Réseau Vision – concours d’été**

* 1er février 2019 au 31 août 2019 : date de publication de l’article
* **1er août 2019**: date limite de soumission au RRSV
* 20 août 2019: annonce du (des) gagnant(s)
* **1er septembre 2019**: soumission obligatoire de l’article ou des articles par le(s) gagnant(s) au concours provincial *Relève étoile Jacques-*Genest du FRQS ([site internet du concours ici](http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/releve-etoile-jacques-genest-md9ydfyh1527689967667))

**Prix Réseau Vision – concours d’hiver**

* 1er août 2019 au 29 février 2020 : date de publication de l’article
* **1er février 2020**: date limite de soumission au RRSV
* 20 février 2019: annonce du (des) gagnant(s)
* **1er mars 2020**: soumission obligatoire de l’article ou des articles par le(s) gagnant(s) au concours provincial *Relève étoile Jacques-*Genest du FRQS ([site internet du concours ici](http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/releve-etoile-jacques-genest-md9ydfyh1527689967667))

## Engagement

Tout étudiant récipiendaire du *Prix Réseau vision* s’engage à soumettre son article gagnant au concours provincial *Relève étoile Jacques-*Genest du FRQS avant le **1er septembre 2019** ou le **1er mars 2020**. Il est donc fortement recommandé aux étudiants soumettant leur candidature au *Prix Réseau vision* de lire attentivement les règlements du concours du FRQS ([site internet du concours ici](http://www.frqs.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/releve-etoile-jacques-genest-md9ydfyh1527689967667)).

***Important:*** *Le Prix Réseau vision ne sera remis aux gagnants que sur remise de la preuve de leur inscription au concours* Relève étoile Jacques-Genest.

**Nombre de prix octroyés:** Tributaire de la disponibilité des fonds.

**Prière de faire parvenir une copie électronique de votre demande au:** reseau.vision@ircm.qc.ca

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec:**

Réseau de recherche en santé de la vision

514-987-5636

reseau.vision@ircm.qc.ca

[reseauvision.ca](http://www.reseauvision.ca)

**PRIX RÉSEAU VISION**

**Concours 2019 - 2020**

**FORMULAIRE**

**Dates limites de soumission**: [ ]  **1er août 2019\*** [ ]  **1er février 2020\***

\*Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu’au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV

## NOM, Prénom :

## Adresse courriel:

## Téléphone:

## Adresse postale:

## Niveau, programme d’études, Université, faculté et département:

## Langue de correspondance (français / anglais):

## Coordonnées du directeur de recherche

## NOM, prénom :

## Adresse courriel :

## Titre de l’article:

## Citation complète de l’article (format Pubmed):

## Nom complet du journal:

## Statut de la publication:

## Date de publication finale:

**Ce projet pourrait-il avoir un impact sur la compréhension et/ou le traitement de la DMLA** ?

 [ ] oui [ ] non

**Cette publication découle-t’elle de l’utilisation d’une ressource du RRSV?** [ ] oui [ ] non

**Si oui, précisez**

[ ]  Infrastructures communes (précisez laquelle/lesquelles : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_)

[ ]  Programme Réseautage national et international

[ ]  Autre (Pprécisez : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_)

**PRIX RÉSEAU VISION**

**Concours 2019-2020**

**FORMULAIRE**

1. **Expliquez en quoi votre demande s’inscrit dans le cadre du mandat du RRSV.** Donnez un sommaire de votre recherche et sa pertinence par rapport au mandat du RRSV (maximum 200 mots).
2. **Décrivez votre contribution** à la conception de l'étude et à l'acquisition, l'analyse et l'interprétation des données (maximum 200 mots).
3. **Décrivez l’impact de votre publication.** Expliquez la pertinence et l'importance de votre article dans le domaine de la recherche en santé de la vision et au-delà de ce domaine particulier (maximum de 200 mots).
4. **Rédigez une courte biographie** décrivant votre formation en cours et passée, ainsi que votre expérience en recherche **en anglais et en français** (maximum 250 mots).